



Doc. 13513
25 juin 2014

Les défis qui se posent à la Banque de développement du Conseil de l'Europe

Amendement¹ n° 7

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 7.2.8, insérer le paragraphe suivant:

« renforce la transparence de ses activités, par la publication en ligne de la valeur et de la destination de ses investissements. »

Déposé par:

BERGAMINI Deborah, Italie, PPE/DC
CENTEMERO Elena, Italie, PPE/DC
FAZZONE Claudio, Italie, PPE/DC
GALATI Giuseppe, Italie, PPE/DC
GIRO Francesco Maria, Italie, PPE/DC

1. 2014 - Troisième partie de session

